

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2017

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 12 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 10, Votants : 12.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Patrice COUËDON, Patrick BOURDEAUX, Odile BRAUD, André BRAUD, Sandrine HAGNIER, Susanna DEGHAÏE, Frédéric FONTAINE et Robert RIVOIRE.

Absents excusés : Mr Jean-François LEROY pouvoir à Mr Robert RIVOIRE
Mr Adrien FARÉ pouvoir à Mr Frédéric FARÉ

Absents: Mr Jérôme CRIBIER
Mr Robert RANA
Mme Emmanuelle DUCRET

Secrétaire de séance : Frédéric FONTAINE

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2017 a été approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2017 a été approuvé à l'unanimité.

3) Rapport 2016 SIARNC

Monsieur le Maire informe que le rapport 2016 du SIARNC a été envoyé par mail à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Aucunes remarques n'ont été faites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport 2016 du SIARNC.

4) Validation du projet de la voie douce et de son coût prévisionnel

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite faire une voie douce le long de la route département n°45 sur le tracé du chemin communal reliant le chemin du Parc au Chéneau.

Ce projet permettra à l'ensemble des piétons de pouvoir se rendre à Thoiry en toute sécurité.

Monsieur le Maire informe que le Président du Sénat nous a accordé une subvention de 12 500€.

Le ministère de l'intérieur nous a contactés pour nous informer que la subvention donnée par le Président du Sénat a été validée mais qu'il fallait fournir une nouvelle délibération du conseil municipal qui approuve le projet et le coût prévisionnel.

Le coût prévisionnel est d'un montant de 140 085€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de la voie douce.

5) Demande de subvention CCCY pour l'accessibilité ERP

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines nous a envoyé un courrier indiquant que le Conseil communautaire a voté la mise en place d'un fonds de concours à destination de 31 communes.

Notre commune peut bénéficier de 29 140€ annuel au titre de fonds de concours, soit 87 420€ sur la période 2017-2019, l'intégralité pouvant être mobilisée sur une seule année.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite utiliser, en partie, cette somme dans le but d'aménager la cour de la salle des fêtes et de la bibliothèque, afin de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à tous les locaux.

Monsieur COUËDON indique que les travaux iront jusqu'aux ateliers.

Afin de débloquer cette somme, Monsieur le Maire signale qu'il faut délibérer sur cette demande de subvention.

Monsieur COUËDON informe que la totalité de la cour est de 475m², le coût est de 25 830€ et la subvention couvre 50% soit 12 915€. Elle peut être utilisée pour la totalité des travaux car elle ne peut excéder les 50%.

Monsieur COUËDON indique que le reste peut être utilisé pour financer une partie de la voie douce si le montant des subventions en complément de celle-ci ne dépasse pas les 70% du coût prévisionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention.

6) Cession de 6m² à Mr GOSSE- rue Normande

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur COUËDON.

Monsieur COUËDON explique que Mr GOSSE aurait souhaité acquérir les 6m² de terrain au bout de son jardin afin de faciliter l'accès à son parking et réaliser des travaux de clôture.

Monsieur GOSSE prendra à sa charge les frais de notaire et les frais de bornage du terrain.

Monsieur le Maire propose de lui céder les 6m² de terrain pour 1€ symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession des 6m² à Monsieur GOSSE.

7) Mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le RIFSEEP ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existant dans la fonction publique de l'Etat.

Monsieur le Maire indique que les agents ne seront pas pénalisés car ils garderont le même salaire actuel au 1^{er} novembre 2017. Il y aura aussi une partie variable liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau régime indemnitaire 11 voix pour et 1 abstention (Mme Odile BRAUD)

8) Questions Diverses

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le président du Sénat sera à la mairie Vendredi à 16h30 et que tous les conseillers sont invités à y participer afin d'évoquer certains points comme celui du transport.

Monsieur COUËDON souhaite faire le point sur les travaux.

Concernant la salle des fêtes, les travaux sont prévus en octobre. Un revêtement en béton désactivé sera posé à partir du portail d'entrée de la cour de la salle des fêtes jusqu'au local associatif, desservant ainsi l'ensemble des accès de la salle des fêtes.

Au sujet des travaux de la placette rue du Centre, une procédure a été entamée contre le maçon qui a abandonné le chantier. Un courrier de mise en demeure a été envoyé à l'artisan ; celui-ci l'a réceptionné le 7 septembre, si les travaux n'ont pas repris le 21 septembre, la commune pourra traiter avec une autre entreprise.

Pour l'accueil de loisir, une pré réception des travaux a été faite et un rapport détaillé précisant les malfaçons a été adressé au patron de l'entreprise. Celui-ci s'est engagé à mettre deux personnes sur le chantier pendant une semaine pour refaire ce qui doit l'être. Il s'est également engagé à titre de dédommagement à nettoyer et réparer le monument aux morts.

Les travaux concernant les piliers devant la mairie débuteront courant septembre.

Madame HAGNIER informe le Conseil Municipal qu'elle a eu une réunion ce midi avec les maîtresses. Elles ont un projet de classe verte pour la fin de l'année scolaire. Une demande de subvention va donc être rapidement adressée à la mairie. Le projet est d'aller à la mer et faire des activités comme le char à voile, etc...

Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas contre l'idée d'une classe verte, mais qu'elles doivent fournir rapidement le détail des prestations pour étudier le projet.

Madame HAGNIER précise que l'école primaire accueille cette année 56 élèves. Le nombre d'enfants n'a pas augmenté car beaucoup de départs de CM2 et très peu d'arrivées en CP.

Elle précise que l'ensemble des fonds UCEP seront consacrés à ce projet.

Madame BRAUD demande si on peut trouver le propriétaire de la butte de terre pleine d'orties qui dénature le site du lavoir et lui demander d'enlever cette butte.

Monsieur COLLEU informe que cette butte est à lui, il doit s'en occuper prochainement.

Mme DEGHAYE demande ce qui peut être mis en place en matière de dératisation.

M. COLLEU répond que les mahieutins peuvent demander à la Mairie des capsules pour tuer les rongeurs qu'ils auraient repérés.

Mme BRAUD demande si l'on peut faire quelque chose pour améliorer l'entretien de la voirie, notamment les allées du stade.

Monsieur le Maire explique qu'il est désormais interdit d'utiliser des produits chimiques et que les heures consacrées à l'entretien sont limitées ; ceci étant dû à l'absence d'un agent à temps plein qui n'a pu être compensée que par un contrat de 10 heures.

Tous les élus présents demandent toutefois que l'on privilégie l'entretien des caniveaux et des allées du stade plutôt que d'autres travaux moins prioritaires comme la tonte du stade.

Monsieur le Maire répond qu'il rencontrera avec Monsieur COLLEU les agents municipaux concernés et leur donnera l'ordre des priorités.

Monsieur FONTAINE demande à M. le Maire si un projet de fibre optique pour les entreprises et les collectivités a été présenté lors des réunions de la CCCY. M. le Maire lui répond que non. En revanche il informe l'assemblée que le Conseil Départemental a missionné un opérateur pour le développement de la fibre pour les particuliers et que cet opérateur (TDF) organise une réunion d'information le lundi 25 septembre à 11h30 à la mairie. Les élus disponibles y sont conviés.

La séance est levée à 22h05.